



Papeete, le vendredi 09 août 2020

BP 50230 - 98716 Pirae - Tahiti - Polynésie française
Mél : secretariat@snetaa-polynesie.net
Tél : 89 76 66 42

COMMUNIQUE DE PRESSE

Lauréats de concours enseignants finalement affectés en Polynésie

Le SNETAA FO Polynésie se félicite d'avoir obtenu satisfaction dans sa demande de maintien en Polynésie des 4 lauréats initialement affectés en Métropole.

Plusieurs affirmations de la Présidence dans son communiqué du 07/08/20 sont erronées.

➤ **Au sujet du Centre des Intérêt Matériels et Moraux (CIMM) :**

L'exposé des motifs du projet de loi n°2090, visant à clarifier les critères caractérisant les centres des intérêts matériels et moraux des fonctionnaires originaires des outre-mer, précise que :

« Notamment, depuis la loi EROM, l'existence de ces CIMM constitue désormais une priorité légale, générale et immédiate d'affectation dans un territoire d'outre-mer.

Toutefois, dans la réalité, ce droit et ce réajustement d'égalité offert aux fonctionnaires originaires d'outre-mer pour que leurs liens affectifs et familiaux avec leur région d'origine puissent perdurer malgré leur situation d'éloignement, est toujours et trop souvent refusé par certaines administrations, parfois dans la même administration, ou même dans le même service. Il arrive même qu'un fonctionnaire se les voit acquis une année, puis refusés l'année suivante, sans que sa situation ait changé...

Il s'ensuit un déni de droit et des situations extrêmement compliquées, aggravées par une jurisprudence pléthorique et confuse qui relève parfois de la nécessité de cumuler jusqu'à 22 critères de centres des intérêts matériels et moraux, souvent abscons.

Cette confusion autorise certaines administrations à appliquer la loi de façon très restrictive ou aléatoire, voire même à ne pas l'appliquer pour simple raison de gestion de service. »

Nous avons interpellé le Député Moetai BROTHERSON à ce sujet. L'attribution de CIMM de complaisance est dérangeante et la Ministre sait très bien qui a obtenu un CIMM de cet ordre. Alors que dans le même temps des fonctionnaires polynésiens ont des difficultés à obtenir ce précieux sésame.

➤ **Concernant la « saturation » des disciplines :**

En Electrotechnique, les lycées professionnels et CETAD comptent 23 postes, dont deux tiers ne sont actuellement pas occupés par des personnels aux attaches reconnues en Polynésie. Et en Biotechnologie, au moins 6 postes ne sont pas encore occupés par de tels personnels. Ces postes-ci sont ainsi cycliquement libérés à chaque fin de mise à disposition qui ne peut excéder 4 ans.

Comment la Présidence peut-elle alors travestir la réalité en déclarant dans son communiqué que les disciplines d'Electrotechnique et de Biotechnologie « sont saturées depuis plusieurs années et ne peuvent plus accueillir ni stagiaire, ni titulaire, ni MAD »

Des Polynésiens réussissent chaque année les concours enseignants, ils occupent de plus en plus les postes, certaines disciplines sont aujourd'hui « saturées », mais une marge existe encore dans plusieurs d'entre elles, ce qui incite justement les étudiants polynésiens à passer les concours.

Le SNETAA FO Polynésie connaît précisément la situation des postes en Polynésie, puisque d'une part il participe aux commissions et aux processus administratifs affectant les postes, et que d'autre part il est directement informé par ses représentants du personnel exerçant dans les différents établissements scolaires du Pays.

Même si l'administration de l'éducation du Pays a tendance ces dernières années à retenir des informations administratives, relatives aux postes notamment, et que le SNETAA FO Polynésie en vient maintenant faire intervenir la Commission d'Accès aux Documents Administratifs (CADA) pour les obtenir.

Le SNETAA FO Polynésie maîtrise par ailleurs les nouvelles dynamiques instaurées par les dernières réformes des voies générales, technologiques et professionnelles, voulues par le gouvernement central, ce qui lui permet de bien analyser la configuration des postes dans les établissements pour proposer des solutions d'affectation.

Nous souhaitons que le Pays forme ses services de l'éducation à ces changements, car le retard pris par l'administration dans ce domaine limite sa réactivité et sa compréhension des solutions que nous lui proposons.

Il est surprenant que l'administration et la Présidence diffusent une information erronée sur la « saturation » des disciplines, et qu'elle tente de jeter le discrédit sur notre organisation syndicale.

➤ **A propos de l'organisation pédagogique :**

Le SNETAA FO Polynésie avait adressé un courrier au Directeur de la DGEE le 6 août 2020, pour lui proposer de créer des supports de postes sur des heures

d'enseignement bel et bien existantes : 17h dans un premier établissement permettant d'accueillir deux stagiaires, 11h dans un autre établissement pour l'accueil d'un autre stagiaire etc. Nous avons ainsi proposé des solutions pour l'accueil en Polynésie des 4 lauréats affectés en Métropole.

Il faut savoir que cette année l'administration a bien su créer des postes dans d'autres disciplines pour accueillir des lauréats. Par exemple en Génie civil option équipements techniques-énergie, pour l'accueil d'un lauréat, alors qu'il n'y avait au préalable aucun poste disponible.

Contrairement aux déclarations de la Présidence dans son communiqué, **le SNETAA FO Polynésie assure que l'organisation pédagogique et les heures disponibles dans les établissements scolaires visés permettent un accueil plus que satisfaisant des 4 professeurs stagiaires** et une formation de qualité à leur futur métier d'enseignant. Ils y seront accompagnés par des enseignants qui ont une solide expérience de la profession.

➤ **Concernant le choix du Pays d'utiliser des moyens de remplacement :**

Depuis plusieurs années, le SNETAA FO Polynésie dénonce le fait que les stagiaires ne soient affectés qu'au 1^{er} septembre, et se voient attribuer un CDD pour la période allant de la date de pré-rentrée jusqu'à la fin du mois d'août. D'un point de vue juridique, la durée du stage réglementaire, la formation dès la date de pré-rentrée, et la couverture en cas d'accident sur cette période sont problématiques. Nous avons interpellé le Vice-rectorat sur cette question et n'avons eu aucun retour.

Il reste que sur cette période de 3 semaines du mois d'août, le Pays réalise une économie en postes avec ces CDD à mi-temps.

Le nombre de postes utilisés pour le maintien des 4 stagiaires est de 3 postes et non de 4, car un professeur titulaire a accepté d'occuper un poste laissé vacant. Cette quantité de postes utilisée n'est par ailleurs pas extraordinaire, au regard du nombre de postes laissés sans remplaçant à l'année, ce qui fut par exemple le cas pour au moins 2 postes durant l'année scolaire 2019/2020.

Ces nouvelles attributions de postes demandent une réorganisation des emplois du temps dans les établissements dans des délais très courts. D'une part, il aurait été préférable que la DGEE nous alerte très tôt de la situation. D'autre part, nous avons interpellé les services de la DGEE il y a deux semaines. Ses services sont très sollicités en raison de la crise du coronavirus et du manque d'effectifs, ce qui a compliqué la recherche de solutions.

Afin de ne pas amputer les moyens réservés au remplacement, le SNETAA FO Polynésie avait demandé par courrier à plusieurs parlementaires d'intervenir auprès du Ministre de l'Éducation nationale, pour l'attribution de 4 postes supplémentaires à la Polynésie pour l'affectation de 4 lauréats.

Le SNETAA FO Polynésie qui a des représentants dans la plupart des établissements du Pays a aussi pu s'appuyer sur l'expertise des collègues pour proposer de véritables solutions à la DGEE, qui étaient malheureusement restées lettre morte jusqu'à hier.

➤ **La problématique des conditions de départ pour la Métropole :**

Malheureusement, aujourd'hui, aucune prise en charge dédiée au départ pour la Métropole n'a été mise en place par l'Etat, et encore moins par le Pays, pour les candidats qui réussissent les concours externes en Polynésie. Le SNETAA FO Polynésie avait longuement débattu du sujet avec le Président de la délégation Outre-mer et Député de Guadeloupe, Olivier SERVA.

Dans le sens Papeete-Paris, aucune aide n'est prévue contrairement au sens Paris-Papeete qui est indemnisé. La réflexion avec les parlementaires du Pays doit aboutir à des dispositions plus censées. Le SNETAA FO Polynésie reste ouvert aux discussions.

Les représentants SNETAA FO Polynésie sont heureux de la confiance que leur ont accordée les 4 lauréats, mis en difficulté par la situation sanitaire et administrative, pour les conseiller et les orienter dans leurs démarches.

Nous avons partagé avec grand plaisir notre connaissance technique et réglementaire et nos travaux, en gardant toute notre considération pour les personnels et pour l'éducation. Comme chaque année, nous avons été force de proposition et de dialogue pour exiger que ces lauréats effectuent leur stage sur le territoire. **Nous continuerons à nous battre pour le maintien de tous les lauréats de concours en Polynésie française.**

Nous remercions tous ceux et celles qui nous ont soutenu et assisté avec leur expertise.

The image shows a handwritten signature in blue ink, which appears to be 'M. Routhier'. To the right of the signature is a logo consisting of the word 'metop' in a stylized, rounded font, with 'Polynésie FO' written below it in a smaller, simpler font.

Pour le SNETAA FO Polynésie
Maheanuu ROUTHIER
Secrétaire Territorial